Aubagne (13): un migrant Algérien jugé pour le viol d’une jeune fille mineure et vulnérable, son avocat rejete la faute sur la victime en prétextant qu’elle était consentante, mais qu’elle n’a pas assumé à cause du poids des traditions

14/01/2025 à 14h30



10 à 12 ans de réclusion criminelle requis pour le viol d’une adolescente dans

un squat à Aubagne

L'avocate générale Sylvaine Schumacher a mis en avant la crédibilité de la plaignante, âgée de 17 ans au moment des faits, le 7 novembre 2021 et son « courage » d'être venue témoigner. De l'autre côté de la barre, les multiples contradictions de l'accusé, El Bachir Rahmouni, ont emporté la conviction du parquet sur sa culpabilité. Son avocat, évoquant "le poids des traditions", a plaidé des relations consenties, mais inassumées par l'adolescente.

[…]

A l'énoncé des réquisitions, l'accusé s'est effondré en sanglots bruyants, avant de chuter dans le box, d'essayer de vomir, de gémir. Interrompant son avocat, Me Said Benhamed, qui venait de démarrer sa plaidoirie. Une suspension de dix minutes a été ordonnée, le conseil a poursuivi. Me Said Benhamed, qui a plaidé l'acquittement, a mis en avant *"le poids des traditions"*, pour justifier l'hypothèse d'une plaignante qui aurait été consentante, mais n'aurait pas pu *"assumer devant sa famille".*

[…]

L'article dans son intégralité sur *La Provence*